



Déclassement d'un terrain constructible

Par **guitoum**, le **02/11/2011** à **22:59**

Bonjour, rnJ'ai hérité d'un terrain de 3 hectares classé NA au POS de ma commune. rnCe classement ni demandé, ni souhaité , a eu lieu en 1987 pour répondre à un projet communal. rnLa commune élabore aujourd'hui son PLU et n'ayant pas eu de projet précis pour ce terrain pendant 25 ans souhaite le declasser en zone A agricole du PLU. rnCe terrain appartenait en 1987 à mon grand pere décédé, puis à ma mère décédée en 2002 . rnSoit depuis 25 ans , et à 2 reprises ,de gros droits de succession réglés chez le notaire pour un terrain au final agricole. rnQuels sont les recours possibles contre la commune?

Par **amajuris**, le **03/11/2011** à **13:22**

bjr, rnSelon mes souvenirs, la zone NA correspond à une zone d'urbanisation future. rnLa commune a toute compétence de modifier son PLU dans le respect des règles. rnComme toute décision administrative, vous pouvez exercer un recours gracieux auprès du maire puis un recours contentieux auprès du tribunal administratif sans garantie d'obtenir satisfaction. rncdt